



**HAL**  
open science

**Mythe des origines et contrat social chez Sir John  
Fortescue**  
Aude Mairey

► **To cite this version:**

Aude Mairey. Mythe des origines et contrat social chez Sir John Fortescue. François Foronda. Avant le contrat social. Le contrat politique dans l'Occident médiéval (XIIIe-XVe siècles), Publications de la Sorbonne, pp.417-434, 2011. halshs-01598627

**HAL Id: halshs-01598627**

**<https://shs.hal.science/halshs-01598627>**

Submitted on 29 Sep 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Aude Mairey

### Mythe des origines et contrat politique chez Sir John Fortescue

Sir John Fortescue (v. 1394-v. 1476) fut l'un des plus grands juristes anglais du XV<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Dans les années 1460, après qu'Édouard IV d'York est monté sur le trône dans le contexte de ce que l'on a appelé la Guerre des Roses<sup>2</sup>, il fut également chancelier de la dynastie des Lancastre alors en exil et précepteur du jeune Édouard de Lancastre (le fils d'Henri VI et de Marguerite d'Anjou). Et c'est durant cette période qu'il a composé plusieurs tracts polémiques et des traités importants<sup>3</sup>, pour défendre la dynastie des Lancastre mais aussi pour trouver des solutions à la crise politique anglaise. Il a écrit deux traités en latin, le *De natura legis naturae* sur la question de la succession et le *De laudibus legum angliae*, écrit sous forme de dialogue avec son royal pupille, dans lequel il démontre la supériorité du droit anglais sur les autres droits<sup>4</sup>. Enfin, il a écrit en anglais le *Governance of England*, dans lequel il reprend et synthétise un certain nombre de ses idées à destination d'un plus large public<sup>5</sup> ; il compare en particulier les régimes anglais et français et insiste grandement sur la question des finances royales<sup>6</sup>. L'objectif de Fortescue était donc de réfléchir sur la réforme du royaume d'Angleterre en ces temps de guerre civile, [p. 418] en lui donnant un fondement théorique – et cette réflexion n'a pas été dénuée d'influence sur la pensée politique anglaise dans les décennies suivantes<sup>7</sup>.

Cette réflexion part du principe que le régime monarchique anglais est d'essence contractuelle : c'est un exemple de *ius regale et politicum*, contrairement au régime français, par exemple, qui est un *ius* uniquement *regale*. Dans le deuxième chapitre du *Governance*, ainsi que dans le chapitre treize du *De laudibus*, il explique que l'existence de ces deux types de régimes est liée à des origines différentes. Le *ius regale* serait né de l'institution de la monarchie dans la Bible – il a donc été fondé par Nemrod. Le *ius regale et politicum*, pour sa part, est issu de l'installation de

---

<sup>1</sup> Pour une biographie succincte de Sir John Fortescue, voir *On the Laws and Governance of England*, intro et trad. S. Lockwood, Cambridge, 1997. (Il s'agit de la traduction du *De laudibus legum angliae* et du *Governance of England*).

<sup>2</sup> Sur la Guerre des Roses, voir notamment C. Carpenter, *The War of the Roses: Politics and Constitution in England, c. 1437-1509*, Cambridge, 1997 ; A. J. Pollard, *The Wars of the Roses*, Londres, 1988 et *id.* (éd.), *The Wars of the Roses*, Basingstoke, 1995

<sup>3</sup> Voir M. L. Kekewich, « 'Thou shalt be under the power of the man': Sir John Fortescue and the Yorkist Succession », *Nottingham Medieval Studies*, 42, 1998, p. 188-230.

<sup>4</sup> *De Natura legis naturae*, Lord Clermont (éd.), Londres, 1864 ; *De laudibus legum angliae*, éd. et trad. S. B. Chrimes, Cambridge, 1942.

<sup>5</sup> *The governance of England otherwise called The difference between an absolute and a limited monarchy by Sir John Fortescue*, C. Plummer (éd.), Londres, 1885, réimp. New York, 1999.

<sup>6</sup> Pour un panorama des idées de Fortescue, voir J.-P. Genet, « Les idées sociales et politiques de Sir John Fortescue », dans *Économies et Sociétés au Moyen Âge, Mélanges offerts à Édouard Perroy*, Paris, 1972, p. 446-461.

<sup>7</sup> Il reste une dizaine de manuscrits du *Governance* pour la fin du XV<sup>e</sup> siècle et autant pour le XVI<sup>e</sup>. Le traité a par ailleurs été imprimé sous le règne d'Henry VIII à plusieurs reprises. Et il semble que certains proches d'Henry VII Tudor (qui règne à partir de 1485) s'en soient inspirés.

Brutus, descendant d'Énée, et de ses compagnons en Angleterre – ou plutôt, faudrait-il dire, en Bretagne. Ces deux chapitres ont fait l'objet d'un certain nombre de commentaires, dans lesquels on retrouve souvent l'idée que cette explication par les origines constitue une des clés des conceptions de Fortescue<sup>8</sup>. Mais l'interprétation de cette explication n'a pas été poussée beaucoup plus loin, les origines en question – Nemrod et Brutus – ayant été considérées comme des stéréotypes. Le mythe de fondation de l'Angleterre par Brutus semble apparaître comme une évidence dans l'usage qu'en fait Fortescue. Or, il me semble que cette explication par les origines, reprenant un mythe de fondation largement diffusé depuis plusieurs siècles, mérite que l'on s'y arrête un peu plus précisément.

Fortescue fait donc de Brutus et de ses compagnons les fondateurs d'un type de régime qu'il juge comme le meilleur, un régime marqué par les relations contractuelles et le consentement – dans le *De Laudibus*, Fortescue cite d'ailleurs le chapitre 21 du livre XIX de la *Cité de Dieu*<sup>9</sup>. C'est donc une fondation particulière, si l'on peut dire, même si Fortescue souligne que ce type de régime s'est développé ailleurs qu'en Angleterre<sup>10</sup>. Or, il oppose cette [p. 419] fondation particulière à une fondation universelle – par le biais d'un *exemplum* biblique fondamental pour penser les rapports entre royauté et tyrannie. Il me semble que cette opposition mérite d'être creusée.

Une autre question est liée à cette première observation : est-ce Fortescue qui a donné cette dimension contractuelle au mythe de fondation, ou existe-t-elle déjà dans les versions précédentes et plus complètes de l'histoire de Brutus ? S'insert-il dans une tradition bien établie ou invente-t-il le lien entre mythe des origines anglais et contrat politique ? Pour répondre à cette question, je souhaite comparer les textes de Fortescue avec d'autres textes évoquant la fondation troyenne, et d'abord l'*Histoire des rois de Bretagne* de Geoffrey de Monmouth (1135-1138)<sup>11</sup>, qui constitue la

<sup>8</sup> Voir notamment S. Lockwood, « These well-known passages are the key to the meaning of Fortescue's theory of 'dominium politicum et regale' » (*On the Laws and Governance of England*, p. xxvi).

<sup>9</sup> « [Cicéron] a défini en effet le peuple comme une multitude assemblée et organisée autour d'un consentement à un droit et d'une communauté d'intérêts » (*De Civitate Dei*, XIX, 21, L. Jerphagnon *et alii* [éd.], Paris, 2000, t. II, p. 879-880). On notera qu'Augustin relie intimement cette définition à la justice : « Où il n'y a pas de justice véritable, il ne peut par conséquent y avoir d'assemblée d'hommes autour du consentement à un droit, ni donc de peuple selon la définition de Scipion ou de Cicéron » (*ibid.*, p. 880). Or, Fortescue qui est avant tout, rappelons-le, un juriste, définit précisément les deux formes de régime monarchique comme des droits.

<sup>10</sup> Il évoque notamment l'Écosse et l'Égypte : *The kynge of scottis reignith vppon is peple bi this lawe, videlicet, regimine politico et regali. And as Diodorus Siculus saith in his booke De priscis historiis, the reanme of Egipte is ruled bi the same lawe, and therefore the kynge therof chaungith not his lawes with out the assent of his peple. And in like fourme as he saith is ruled the kyngdome of Saba in felici Arabia, and the londe of Libie ; and also the more parte of all the reanmes of Affrike* [« Le roi des Écossais règne sur son peuple par cette loi, à savoir, par un régime politique et royal. Et comme le dit Diodore de Sicile dans son livre *De priscis historiis*, le royaume d'Égypte est gouverné selon cette même loi, et en conséquence le roi ne change pas là les lois sans l'assentiment de son peuple. Et de la même façon, à ses dires, sont gouvernés le royaume de Saba en Arabie heureuse et le pays de Libye; et aussi la plupart des royaumes d'Afrique »] (*The Governance of England*, p. 112).

<sup>11</sup> *The Historia regum Britannie of Geoffrey of Monmouth*, N. Wright (éd.), Cambridge, 1985 ; *Histoire des rois de Bretagne de Geoffroy de Monmouth*, trad. et comment. L. Mathey-Maille, Paris, 1992 (toutes les citations traduites en sont issues).

matrice du mythe de fondation anglais, même si l'origine troyenne des Bretons est déjà mentionnée au IX<sup>e</sup> siècle par Nennius dans son *Histoire des Bretons*<sup>12</sup>. Dans ce dernier cas cependant, l'histoire est présentée sous une forme différente, plus succincte ; surtout, le mythe troyen apparaît comme une solution parmi d'autres : Nennius présente en effet plusieurs origines possibles pour la fondation de la Bretagne, dont une origine biblique<sup>13</sup>. Je m'attacherai également au *Brut*, une chronique sur l'histoire d'Angleterre ayant connu une très forte diffusion. La première version de cette chronique, en français, date de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>14</sup>. Ont suivi plusieurs versions au XIV<sup>e</sup> siècle, en français, mais aussi en anglais. La version anglaise, qui date de la fin du siècle, est celle qui a connu la plus grande diffusion au XV<sup>e</sup> siècle<sup>15</sup>. Mais pour la partie qui nous [p. 420] concerne, elle suit étroitement la version française originale, nous y reviendrons. Enfin, j'évoquerai le *Polychronicon* du moine bénédictin Ranulph Higden, une chronique universelle écrite dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, largement diffusée et traduite en anglais à la fin de ce même siècle par John Trevisa<sup>16</sup>.

Un rapide parcours de la bibliographie sur le traitement du mythe de Brutus dans ces textes – d'autant plus rapide que la bibliographie sur la question est finalement peu abondante<sup>17</sup> – suggère que le problème historiographique évoqué à propos des deux textes de Fortescue est beaucoup plus large : le mythe de fondation de Brutus est souvent évoqué mais, à quelques exceptions près, sur lesquelles je reviendrai, l'analyse fait parfois défaut, tant il est considéré comme « naturel » et stéréotypé, en particulier en ce qui concerne l'analyse des chroniques. On peut renvoyer par exemple à l'article de Marie-Françoise Alamichel, qui livre un panorama important des différentes versions de l'histoire, mais qui ne s'attarde pas tellement sur l'analyse du mythe en lui-même<sup>18</sup>.

Je me propose donc d'analyser dans un premier temps la manière dont le mythe de Brutus, tel qu'il apparaît dans les principaux textes, a pu contenir des éléments utilisables par Fortescue

<sup>12</sup> *Historia Brittonum. Nennius et l'Historia Brittonum*, étude critique et éd. F. Lot, Paris, 1934 ; *Histoire des Bretons*, trad. C. M. J. Kerboul-Vilhon, Sautron, 1999.

<sup>13</sup> Une des explications avancées par Nennius reprend le personnage de Brutus, mais en fait un descendant d'Alanus, le premier européen, lui-même descendant de Japhet. Voir M.-F. Alamichel, « Brutus et les Troyens, une histoire européenne », *Revue belge de philologie et d'histoire* 84/1, 2006, p. 77-106, p. 79.

<sup>14</sup> *The Oldest Anglo-Norman Prose Brut Chronicle*, éd. et trad. J. Marvin, Woodbridge, 2006.

<sup>15</sup> *The Brut or the chronicles of England edited from ms. Rawl. B171, Bodleian library, &c.*, F. W. D. Brie (éd.), Londres, 1906-1908, rep. Woodbridge, 2000.

<sup>16</sup> *The Universal Chronicle of Ranulf Higden*, J. Taylor (éd.), Oxford, 1966 ; *Polychronicon Ranulphi Higden, together with the English translations of John Trevisa and of an unknown writer of the fifteenth century*, C. Babington et R. J. R. Lumby (éd.), Londres, 1865-1866. Une enquête en cours prendra en compte tous les textes évoquant le mythe de fondation troyen de l'Angleterre.

<sup>17</sup> Pour une présentation générale, voir notamment S. Reynolds, « Medieval 'Origines Gentium' and the Community of the Realm », *History* 68, 1983, p. 375-390 et M.-F. Alamichel, « Brutus et les Troyens ».

<sup>18</sup> Le seul texte sur lequel elle s'attarde est en fait une biographie chevaleresque castillane du XV<sup>e</sup> siècle, *El Victorial* de Gutierre Díez de Games, dans laquelle ce dernier critique les Anglais en parodiant le mythe (*ibid.*, p. 94-97).

pour fonder sa théorie sur le *ius politicae et regale*. Pour cela, il est indispensable d'analyser d'abord ces versions et leurs évolutions et c'est dans cette optique qu'un tableau synoptique, présenté en annexe, a été constitué. Dans un deuxième temps, je tenterai de comprendre, dans le cadre de cette tradition textuelle préalablement définie, les implications de l'opposition entre Brutus et Nemrod, ainsi que son importance pour la notion de contrat politique dans la réflexion de Fortescue.

*L'Histoire des Rois de Bretagne de Geoffrey de Monmouth*

La version du mythe donnée par Geoffrey de Monmouth est de loin la plus développée et constitue, on l'a dit, la matrice de toutes les versions suivantes. Geoffrey n'invente pas tout, mais il étoffe considérablement la version de [p. 421] Nennius. Un des éléments les plus importants de cette version concerne bien sûr l'aspect généalogique, censé donner une légitimité à la dynastie normande régnante – nonobstant les controverses sur les partis pris de Geoffrey, considérés selon les historiens comme bretons (ou plus exactement gallois), normands ou oscillant entre les deux<sup>19</sup>. Mais cela concerne bien sûr tout l'ouvrage et pas seulement l'histoire de Brutus qui ne constitue en quelque sorte que le premier maillon d'une longue chaîne.

Cet aspect généalogique est bien entendu crucial, mais il faut souligner que Geoffrey, par sa mise en place sophistiquée, donne une assise beaucoup plus large au mythe de fondation et dépasse – ou plutôt englobe – ainsi la seule dimension légitimante des dynasties royales successives. Richard Waswo a justement insisté sur les implications culturelles de ce mythe<sup>20</sup>. Il ne néglige pas la dimension légitimante du mythe et insiste sur l'importance que revêtent dans cette optique les noms pour Geoffrey, pour les individus bien sûr mais aussi pour les collectivités. On peut mentionner, par exemple, ses longues gloses sur le nom de Londres ou encore celles sur les différentes parties de la Bretagne telles qu'elles apparaissent à la mort de Brutus<sup>21</sup>. Mais Richard

---

<sup>19</sup> Cet aspect généalogique a été principalement étudié par F. Ingledew, « The Book of Troy and the Genealogical Construction of History : the Case of Geoffrey of Monmouth's *History of the Kings of Britain* », *Speculum*, 69/3, 1994, p. 665-704 : *As a reconstruction of history, the Historia is both a text for its times and a text that anticipates the rest of the medieval period : in its devotion to origins (the genealogical imperative on the part of aristocrats and monarchs to invent a legitimating past) ; in its preoccupation with the protonation as a self-conscious entity ; in the grappling of history to secular prophecy [...] not to mention in its establishment of the preeminent medieval model of chivalry and court in Arthur's Whitsuntide feast [...] Geoffrey's is in short simultaneously an overdetermined and precocious text – the text, I would suggest, not of a non-Christian history, but of history constructed from another social starting point, that of the institutions of principality and aristocracy, with their interests in an emergent sense of nation (ibid., p. 680).* Il replace ces éléments dans un contexte avant tout normand. Mais selon J. Gillingham, Geoffrey aurait surtout voulu réhabiliter les Bretons (voir son article intitulé « The Context and Purposes of Geoffrey of Monmouth's *History of the Kings of Britain* », *Anglo-Norman Studies*, 13, 1990, p. 99-118). Les deux ne sont cependant pas forcément incompatibles. Geoffrey a pu vouloir à la fois réhabiliter l'histoire galloise et essayer de satisfaire les élites normandes au pouvoir.

<sup>20</sup> R. Waswo, « Our ancestors, the Trojans : Inventing cultural identity in the Middle Ages », *Exemplaria*, 7/2, 1995, p. 269-290.

<sup>21</sup> *Hic postquam pater in. . . . . anno aduentus sui ab hoc seculo migravit, sepelierunt eum infra urbem quam condiderat et diuiserunt regnum Britannie inter se et secesserunt unusquisque in loco suo. Loocrinus, qui primogenitus fuerat, possedit partem insule que postea de nomine suo appellata est Loegria ; Kamber autem partem illam que est ultra Sabrinum flumen que nunc Gualia uocatur ; que de nomine*

[p. 422] Waswo souligne également la forte présence de la dimension purement fondatrice du mythe, dans un sens civilisateur<sup>22</sup>. De fait, l'importance du partage des terres, des débuts de l'agriculture et de la sédentarisation est clairement soulignée par Geoffrey : « Avec l'accord de leur chef, les Troyens se partagèrent le pays par tirage au sort. Puis ils se mirent à cultiver les champs, à bâtir des maisons à tel point que rapidement on put croire que cette terre avait toujours été habitée<sup>23</sup>. »

Waswo n'évoque cependant pas les implications plus purement politiques du récit de Geoffrey. Or, la question de la conception du pouvoir à travers le cas de Brutus, au-delà même de la dimension militaire impliquée par la conquête, doit être posée. Brutus apparaît bien en effet comme un souverain ; mais c'est un souverain qui laisse une certaine marge de manœuvre à son peuple et qui délègue une partie de ses pouvoirs. D'une part, il autorise le partage des terres par tirage au sort. D'autre part, une fois la Nouvelle Troie fondée (c'est-à-dire Londres), il délègue une partie de son pouvoir, même s'il est bien précisé que c'est lui et lui seul qui légifère : « Après que Brutus eut fondé la ville dont on vient de parler, il en confia juridiquement le patrimoine aux citoyens et leur donna une loi qui leur permît de vivre en paix<sup>24</sup>. »

Brutus est donc bien un bon roi, et en aucune manière un tyran. D'ailleurs, il est bien d'ascendance royale, même s'il a été exclu de son héritage parce qu'il a tué sa mère et son père – mais Geoffrey note bien qu'il ne l'a pas fait exprès<sup>25</sup>. Pourtant, il ne devient roi que parce que ses capacités exceptionnelles [p. 423] ont été reconnues et que les Troyens de Grèce le lui ont demandé, durant son périple dans ce pays. C'est d'ailleurs l'occasion, pour Geoffrey, de faire le portrait de ses qualités – et il le fait au moment où Brutus est investi d'un commandement. Le

---

*ipsius postmodum Cambria multo tempore dicta fuit. Unde adhuc gens patrie lingua Britannica sese Kambro appellant. At Albanactus iunior possedit patriam que lingua nostra his temporibus appellatur Scotia et nomen ei ex nomine suo Albania dedit* [« La vingt-quatrième année de son arrivée dans le pays, Brutus mourut ; ses fils l'ensevelirent au pied des murs de la ville qu'il avait fondée, ils divisèrent le royaume de Bretagne entre eux et succédèrent chacun à leur père dans la région qu'ils avaient reçue. Locrinus l'aîné reçut la partie centrale de l'île que l'on nomma plus tard de son nom Loegrie. Kamber reçut la partie qui est située de l'autre côté de la Severn et qui s'appelle aujourd'hui Pays de Galles, mais qui pendant longtemps a porté un nom dérivé du sien, à savoir Cambrie ; encore maintenant les habitants de ce pays se nomment eux-mêmes, en langue bretonne, habitants de Cambrie. Le plus jeune, Albanactus, obtint la région que l'on appelle maintenant dans notre langue Ecosse et qu'il appela lui, de son nom, Albanie »] (*The Historia regum Britannie*, p. 15).

<sup>22</sup> R. Waswo, « Our ancestors, the Trojans », p. 282 : *It is apparent that Geoffrey's Vigilian pastiche has been superimposed on the historical vision and purposes of the earlier chronicles and genealogies. The three functions of the orally transmitted legend – the assertion of military glory, of siblinghood with ancient Rome, and the explanation of the lost Trojan names – are all fulfilled here, but are now subordinated to the crucially recovered themes of founding.*

<sup>23</sup> *Patriam donante duce sorciuntur. Agros incipiunt colere, domos aedificare, ita ut in breui tempore terram ab euo inhabitam censes* (*The Historia regum Britannie*, p. 13).

<sup>24</sup> *Postquam igitur predictus dux predictam urbem condidit, dedicanit eam ciuibus iure uicturis deditque legem qua pacifice tractarentur* (*ibid.*, p. 15).

<sup>25</sup> *Nam ut dies partus sui accessisset, edidit mulier puerum et in natiuitate eius mortua est. Traditur autem puer ille obstetrici et uocatur Brutus. Postremo cum ter quini anni emensi essent, comitabatur iuuenis patrem in uenando ipsumque inopino ictu sagitte interfecit* [« De fait, quand arriva le jour de l'accouchement, la jeune femme mit au monde un garçon et mourut en couches. L'enfant fut alors confié à la sage-femme et reçut le nom de Brutus. Enfin, à quinze ans, le jeune homme qui accompagnait son père à la chasse le tua par mégarde d'une flèche »] (*ibid.*, p. 3).

passage mérite d'être cité en entier :

« Dans son exil, il atteignit donc la Grèce où il découvrit les descendants d'Helenus, fils de Priam, qui étaient tenus en esclavage par Pandrasus, roi des Grecs. [...] Brutus s'attarda en leur compagnie. Or ses prouesses militaires et son sens de l'honneur étaient tels qu'il avait la faveur des rois et des princes plus que tous les jeunes gens du pays. Il était sage parmi les sages, vaillant parmi les vaillants et tout l'or, l'argent et le matériel qu'il gagnait, il le distribuait entièrement à ses soldats. Et sa renommée se répandit ainsi par toutes les nations : les Troyens commencèrent à se rassembler autour de lui, le priant de prendre leur tête afin qu'ils s'affranchissent du joug des Grecs<sup>26</sup>. »

On retrouve là des qualités royales par excellence : la sagesse, la vaillance, la générosité. Et tout cela apparaît comme une justification du fait que Brutus n'a pas besoin de prendre le pouvoir par la force – on le lui offre. Brutus semble donc bien incarner un modèle royal alliant dans un premier temps la puissance militaire à la sagesse, auxquelles viennent s'ajouter, après l'installation en Grande-Bretagne, les dimensions de justice et de paix. Certains de ses éléments vont se retrouver, nous le verrons, chez Fortescue.

#### *Le Brut français en prose*

Je m'attacherai ici au plus ancien *Brut* français en prose, daté de la fin du xiii<sup>e</sup> siècle, car en ce qui concerne les premiers chapitres, il est pratiquement repris mot à mot par les versions suivantes, y compris le *Brut* standard anglais, traduit du français et enrichi à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle<sup>27</sup>. Le *Brut* présente [p. 424] également une version détaillée du mythe de Brutus, version à laquelle il est nécessaire de prêter une grande attention, car elle a largement constitué la version la plus diffusée et la version « standard » de l'histoire anglaise<sup>28</sup>.

<sup>26</sup> *Exulatus ergo adiuit partes Grete et inuenit progeniem Heleni filii Priami que sub potestate Pandrasi regis in Grecorum seruitute tenebatur. [...] Agnita igitur ueterum prosopia moratus est Brutus apud eos. In tantum autem milicia et probitare uigere cepit ita ut regibus et principibus pre omni iuuentute patrie amaretur. Erat enim inter sapientes sapiens, inter bellicosos bellicosus, et quicquid auri uel argenti siue ornamentorum adquirebat totum militibus erogabat. Diuulgata itaque per uniuersas nationes ipsius fama Troiani ceperunt ad eum confluere orantes ut ipso duce a seruitute Grecorum liberarentur (ibid., p. 3).*

<sup>27</sup> Dans les versions du xiv<sup>e</sup> siècle (françaises et anglaise), il faut cependant noter un ajout d'importance, car l'histoire commence avant même l'arrivée de Brutus. On trouve en effet dans un prologue ajouté un premier mythe de fondation concernant la fondation d'Albion et la naissance des géants. Dans ce récit – issu au départ d'un poème en français intitulé *Des Grands Geantz* et adapté en prose dans le *Brut* en français du xiv<sup>e</sup> siècle, puis dans le *Brut* en anglais – 33 sœurs, filles du roi grec Dioclétien, sont exilées par leur père après avoir tué leurs 33 maris qu'elles trouvaient à la fois trop autoritaires et de moindre rang qu'elles. Menées par l'aînée, Albine, elles débarquent dans cette île et finissent par concevoir les géants à l'issue d'une union avec le diable, lesquels géants seront défaits par les Troyens à leur arrivée. Cet ajout s'explique, au moins en partie, par la logique d'explication des noms déjà bien présente dans le texte de Geoffrey mais poussée ici à l'extrême, puisqu'il s'agit d'expliquer à la fois le premier nom de la Bretagne et la présence des géants que doivent combattre les Troyens à leur arrivée. Voir J. P. Carley et J. Crick, « Constructing Albion's Past : An Annotated Edition of *De Origine Gigantum* », *Arthurian Literature*, XIII, J. P. Carley et F. Riddy (éd.), Cambridge, 1995, p. 41-114 ; T. Drukker, « Thirty-three murderous sisters : a pre-Trojan foundation myth in the Middle English Prose *Brut* chronicle », *Review of English Studies*, n. s., 54/216, 2003, p. 449-463.

<sup>28</sup> Le *Brut* sous ses différentes versions subsiste dans plus de 250 manuscrits, ce qui en fait l'un des ouvrages les plus

En ce qui concerne l'histoire proprement dite de Brutus et des Troyens, le Brut reprend pratiquement tous les éléments de la version de Geoffrey mais avec quelques inflexions significatives. Tout d'abord, le voyage en Grèce, qui fait l'objet d'un long développement dans l'*Historia* au point de ressembler, selon Francis Ingledew, à une mini-*Énéïde*, est fortement abrégé<sup>29</sup>. Il est toutefois intéressant de se pencher sur les développements conservés. Dans le *Brut* en effet, l'accent est mis sur trois épisodes : premièrement, le portrait de Brutus et l'appel des Troyens pour qu'il prenne leur tête (même s'il faut noter que dans la chronique, Brutus est d'abord accueilli à la cour du roi Pandare avant de retrouver ses compatriotes) ; deuxièmement, le conseil des Troyens et le discours de Menprys (Menpritus chez Geoffrey) appelant à quitter la Grèce et à trouver un endroit paisible pour s'installer ; et enfin, l'épisode avec Diane, qui est là aussi un peu transformé puisque l'échange ne se fait plus par le rêve comme chez Geoffrey mais par un échange direct avec la statue de la déesse.

On trouve également des changements dans l'épisode de la fondation de la Bretagne. La chronique ne commence pas par l'installation et le partage de l'île mais par un sacrifice à Diane, à l'initiative de Brutus : *Brut vist la terre mult delitable pur li e pur sa gente, sicome Deane la dewesse li auoit promis, e fu mult le e ioius. E assembla vn jour tute sa gente pur fere vne solempne sacrificise e vn graunt feste en le noun Deane la dewesse, par qi conseil il furent la venuz*<sup>30</sup>. L'attribution des terres ne [p. 425] se fait qu'après la fondation de la capitale et là encore, tout se déroule à l'initiative de Brutus : *E fist abatree bois e waner terres a sustenaunce de li e de sa gente. E departi la terre entre ses gentz issint qe chequon auoit certaine ou meindre et dount vivre. Et plus loin : E la dona il ses leis qe le Brutouns tindrent*<sup>31</sup>. Le tirage au sort a disparu, de même que l'esquisse de délégation de pouvoir. Brutus contrôle aussi sa succession : alors que chez Geoffrey, ses trois fils se partagent le pays après sa mort, c'est lui dans la chronique qui effectue la division de son vivant et qui nomme les terres d'après les noms de ses fils<sup>32</sup>. L'image royale de Brutus est donc assez différente de celle développée chez Geoffrey. Pourtant, il faut nuancer car la chronique précise que Brutus était très aimé et surtout, elle a retenu la manière dont il est devenu roi, par la demande des Troyens de Grèce, ainsi que

---

diffusés dans l'Angleterre de la fin du Moyen Âge. Voir L. M. Matheson, *The Prose Brut : The Development of a Middle English Chronicle*, Temple, 2001.

<sup>29</sup> F. Ingledew, « The Book of Troy », p. 677.

<sup>30</sup> *The Oldest Anglo-Norman Prose Brut*, p. 80. Voici la version en anglais : *Brut sawe land was fayr, & at his likynge, & good also for hym & for his folk, as Dyane the goddes had hym behyght. Tho was Brut wonder glad, and lete assemble upon a day al his folk, to make a solempne sacrificise and a gret feste in honour and reuerence of Dyane, thurght whas counceill he was come in-to that land (The Brut or the chronicles of England, p. 10-11).*

<sup>31</sup> *The Oldest Anglo-Norman Prose Brut*, p. 82. Voici la version anglaise : *And this Brut lete felle adoun wodes, and lete eryl and sowe londes, and done mow medes for sustinaunce of hym and of his peple. [...] and ther he made the lawes that the Britouns holdeth (The Brut or the chronicles of England, p. 12-13).*

<sup>32</sup> *E quant Brut auoit encerche tute la terre de lunge e de le, il troua vne terre ioinaunt a Bretaine en le north, e cele terre dona il a Albanac son fiz, e il la fist appeler Albanie apres son noun, qe ore est appele Escoce. E Brut troua vne autre pais vers le west, e cele terre dona il a Kambor, lautre fiz, e il la fist appeler Kambre, quore est appele Gales (The Oldest Anglo-Norman Prose Brut, p. 82).*



l'importance du conseil de ces derniers avant le départ pour une autre terre. Selon Julia Marvin, qui a très récemment édité le texte, cette première version de la chronique est très nettement liée aux intérêts des familles baronniales de la période<sup>33</sup>. Cela pourrait expliquer que l'auteur de la chronique ait repris ces deux éléments importants qui nuancent le caractère unique (dans tous les sens du terme) de la fondation de Brutus qui apparaît par ailleurs. Car on observe tout de même que ce dernier incarne la figure d'un roi plus fort que chez Geoffrey, quoique bienveillant et disposé à l'écoute.

#### *Le Polychronicon de Ranulph Higden*

Le *Polychronicon* de Ranulph Higden reprend pour l'essentiel la version de Geoffrey mais de manière très abrégée : il ne consacre que quelques lignes à la fondation de la Bretagne et l'essentiel tient en une phrase :

« Dans cette île, il occupa le gouvernement du royaume, il détruisit les géants qui habitaient ce pays, et il nomma cette île la Bretagne et ses compagnons les Bretons ; il donna la Cornouaille à Corineus ; il fonda une ville sur les bords de la [p. 426] Tamise, l'appelant *Urbs Trinouantum*, c'est-à-dire la Nouvelle Troie, maintenant appelée Londres<sup>34</sup>. »

Il ne reste plus grand-chose du processus de civilisation si prégnant chez Geoffrey et le mythe fondateur apparaît là comme réduit à sa plus simple expression qu'Higden prend cependant soin de replacer dans la chronologie universelle (ce qui est somme toute logique étant donné qu'il s'agit d'une chronique universelle). Le mythe semble là se couler dans le stéréotype.

Quant à Brutus, il ne fait pas réellement l'objet d'un portrait louangeur. En revanche, il apparaît comme un roi sans partage – l'action de ses sujets est réduite à néant. La fondation apparaît ici comme le fait d'un seul homme. Et le rappel des épisodes précédents vient renforcer cette idée. Lors du voyage en Grèce, Higden renvoie toute l'initiative de la délivrance des Troyens à Brutus : point de choix de la part de ces derniers, point de conseil décisionnaire, seulement une aide. Higden propose donc une vision assez différente de celle de Geoffrey, uniquement centrée sur la figure fondatrice du héros et il faut souligner que cette version de l'histoire a également circulé assez largement. Il y a donc des différences notables entre les versions : la matrice de Geoffrey est réinterprétée diversement aux <sup>xiii</sup><sup>e</sup> et <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècles. Et les traits de la royauté des origines apparaissent différemment selon les versions : chez Geoffrey, les Troyens sont en partie

---

<sup>33</sup> By virtue of its enduring popularity in three languages and many versions, the prose Brut is a central artifact of medieval English culture. What makes it such a distinctive artifact is the perspective established in the Oldest Version : secular, pragmatic, and above all baronial. To note that the prose Brut promotes the collective good of the baronage (figured as the collective good of the realm), rather than the specific interests of a particular family, institution, or in-group, is to begin to address its wide and lasting appeal (*ibid.*, p. 4).

<sup>34</sup> In whom he, occupieng the monarchye, destroyede gigantes that inhabite that cuntre, namenge that yle Briteyne, and his felawes Britones ; giffenge to Corineus Cornewaile ; made a cite on the water of Thamys, cal- lenge hit Urbs Trinouantum, as Neve Troye, callede now London (*Polychronicon Ranulphi Higden*, p. 446).

associés au gouvernement même s'ils n'ont aucun pouvoir décisionnaire. Dans le *Polychronicon*, tout le poids de la fondation repose sur Brutus. Le *Brut* semble avoir établi un juste milieu : Brutus a plus de pouvoir que dans l'*Historia*, mais il reste choisi au départ par les Troyens et leur conseil reste décisionnaire pour partir. Cette vision coïncide effectivement assez bien avec les intérêts baronniaux de la fin du xiii<sup>e</sup> siècle et elle sera perpétuée jusqu'à la fin du Moyen Âge, grâce au succès de la version anglaise.

#### *L'utilisation du mythe troyen par Fortescue*

Venons-en maintenant à Fortescue qui introduit l'histoire de Brutus, rappelons-le, pour expliquer l'apparition du régime politique et royal. Je me concentrerai surtout sur le deuxième chapitre du *Governance of England*, destiné à une audience plus large que celle du *De laudibus legum angliae*, et dans lequel les développements sur le mythe sont plus importants. Fortescue, un peu [p. 427] comme Higden mais dans une optique différente, ne retient que l'essentiel pour son propos :

« Mais par la suite, quand l'humanité fut plus policée et mieux disposée envers la vertu, de grandes communautés, comme le fut la compagnie qui vint en ce pays avec Brutus, voulant être unie et transformée en un corps politique appelé un royaume, ayant une tête pour le gouverner – comme aux dires du Philosophe chaque communauté unissant plusieurs parties a besoin d'avoir une tête unique –, choisit ce même Brutus pour être sa tête et son roi. Et eux et lui, au moment de leur incorporation, institution et union en un royaume, ordonnèrent que le même royaume soit gouverné et que la justice y soit rendue par des lois auxquelles ils consentiraient tous, laquelle loi est dite politique, et parce qu'elle est administrée par un roi, elle est dite royale. *Policia* vient de *poles*, c'est-à-dire plusieurs, et d'*ycos*, science, d'où l'on appelle 'régime politique' un régime gouverné par la science ou le conseil de plusieurs<sup>35</sup>. »

Fortescue ne dit rien des tribulations de Brutus et des Troyens avant leur arrivée, il ne dit rien non plus de sa personnalité. On est pratiquement, désormais, dans l'*exemplum* historique qui renvoie de toute manière à quelque chose de connu dans la deuxième moitié du xv<sup>e</sup> siècle, étant donnée la grande diffusion de l'*Historia* de Geoffrey, du *Brut* et du *Polychronicon*. Mais il apparaît clairement que c'est bien lui qui introduit dans l'épisode de fondation les notions de communauté et d'accord de cette dernière, ainsi que la notion de corps politique, sur laquelle je ne reviendrai

---

<sup>35</sup> *But aftirwarde, whan mankynde was more mansuete, and bettir disposid to vertu, grete comunalties, as was the felowshippe that came in to this lande with Brute, willynge to be vnite and made a body pollitike callid a reawme, hanynge an hed to gouerne it ; as aftir the saynge of the philisopher, euery comunalte vnied of mony parties must nedis haue an hed ; than they chese the same Brute to be ther hed and kyng. And thai and he upon this incorporacion, institucion, and onynge of hem self in to a reawme, ordenyd the same reawme to be ruled and justified by suche lawes as thai all wolde assent vnto ; nich lawe tberfore is callid polliticum, and bi cause it is ministrid bi a kyng, it is callid regale. Policia dicitur a poles quod est plures et ycos scientia ; quo regimen politicum dicitur regimen plurium scientia sive consilio mini stratum (The Governance of England, p. 112). Le texte en latin a déjà été utilisé par Fortescue dans son *De natura legis naturae*, I, 23.*

pas ici tant elle est connue. Je soulignerai simplement que cette notion est beaucoup plus développée dans le chapitre treize du *De laudibus*, qui fait une plus grande part à la théorie et développe moins les exemples historiques. Dans le texte en latin, le mythe de fondation de l'Angleterre est résumé en deux phrases, de même que les autres exemples, y compris l'histoire de Nemrod, évoquée dans le chapitre précédent. Mais la structure de la démonstration ne diffère pas et les ingrédients sont les mêmes, bien qu'ils ne soient pas dosés tout à fait de la même manière.

[p. 428] Les passages concernant Brutus dans le *Governance of England* et le *De laudibus* sont fondamentaux puisque c'est par leurs origines que Fortescue explique la nature des deux régimes politiques qu'il a entrepris de définir. Et c'est bien cette origine qui explique que le régime politique et royal échappe au risque majeur de la tyrannie, puisqu'elle lie contractuellement le roi et la communauté ; Fortescue s'appuie d'ailleurs sur d'autres exemples et sur d'autres autorités, notamment sur Diodore de Sicile, pour le rappeler : « cette manière de gouvernement et de seigneurie [...] n'est pas seulement bonne pour le Prince [...], elle est aussi bonne pour son peuple qui en reçoit telle justice qu'il désire pour lui-même<sup>36</sup>. »

Quoi qu'il en soit, le traitement de Fortescue se démarque en partie des différentes traditions textuelles. Pourtant, il s'est peut-être inspiré des versions plus complètes qui relatent le voyage en Grèce. En effet, on a vu que le choix de Brutus comme roi est bien présent dans les autres versions, à l'exception de celle de Higden, même s'il est antérieur à l'installation en Bretagne et que la décision même de cette installation est issue d'un conseil où les Troyens approuvent le départ. Mais surtout, et c'est à mon sens le point essentiel, il me semble que Fortescue reprend, en l'adaptant, un thème cher à Geoffrey, celui de la fondation civilisatrice.

Pour analyser cette question, il faut cependant revenir à l'opposition établie par Fortescue entre Nemrod et Brutus. À la fondation du *ius regale et politicum*, Fortescue oppose en effet la fondation antérieure du *ius regale* par le premier roi biblique, Nemrod<sup>37</sup>. Ce faisant, il reprend non seulement le motif biblique en lui-même mais aussi – et peut-être surtout – son interprétation telle qu'elle est issue de la Glose ordinaire. Il faut renvoyer ici à l'ouvrage important de Philippe Buc sur les enjeux de cette glose, constituée pour l'essentiel au xii<sup>e</sup> siècle<sup>38</sup>. Fortescue emploie très clairement dans son texte une image qui est à relier à la glose :

« Quand Nemrod, par la force et pour sa propre gloire, fit et incorpora le premier royaume, et se le soumit par tyrannie, il ne l'aurait pas gouverné selon une autre loi ou règle que sa propre

<sup>36</sup> *Wich maner rule and lordshippe [...] is not only good for the prince [...] it is also good for his peple that resseyue thair bi such justice as thai desire thaim self (ibid., p. 113).*

<sup>37</sup> Genèse X, 8-10 : « Kush engendra Nemrod qui fut le premier potentat de la terre. C'était un vaillant chasseur devant Yahvé et c'est pourquoi l'on dit : 'Comme Nemrod, vaillant chasseur devant Yahvé'. Les prémices de son Empire furent Babel, Ereç et Akkad, villes qui sont toutes au pays de Shinéar. »

<sup>38</sup> P. Buc, *L'ambiguïté du livre. Prince, pouvoir et peuple dans les commentaires de la Bible au Moyen Âge*, Paris, 1994.

volonté, par laquelle et pour l'assouvissement de laquelle il le fit. Et c'est pourquoi, bien qu'il se soit fait un royaume, la Sainte [p. 429] Écriture ne s'est pas abaissée à l'appeler un roi, puisque roi vient de régler ; ce qu'il ne fit pas, mais opprima le peuple par sa force, et il fut donc un tyran et est appelé le premier des tyrans. Mais la Sainte Écriture l'appelle "héroïque chasseur devant Dieu". Comme le chasseur capture la bête sauvage pour la tuer et la dévorer, Nemrod s'est soumis le peuple par la force, pour disposer de ses biens et de ses services, usant d'eux par une seigneurie seulement royale<sup>39</sup>. »

Pour lui, c'est donc parce que l'institution de ce régime s'est faite par la force que la loi n'est issue que de la volonté du roi. Mais ce qui est peut-être plus intéressant pour notre propos, c'est que dans la glose ordinaire, l'image de la dévoration royale est très forte et surtout, elle est reliée à un état de sauvagerie. Selon Buc en effet, les auteurs cléricaux de la Glose ordinaire auraient établi le parallèle entre le roi et le prédateur, les rois du monde prenant plutôt que de donner, dévorant plutôt que construisant. Certes, ces auteurs n'opposent pas la même chose que Fortescue à cette image négative de la royauté terrestre : ils lui opposent la royauté divine, le Roi céleste pouvant lui se donner en pâture<sup>40</sup>.

Fortescue, pour sa part, lui oppose une royauté d'origine contractuelle et civilisée. Contre ce premier régime politique, où l'incorporation est le résultat d'une dévoration, Fortescue met en effet en avant le droit royal et politique, seulement possible lorsque l'état de nature est dépassé ou en voie de l'être, fondé sur l'agrégation à une compagnie, donc un groupe restreint au départ, qui aspire à se muer en un corps politique, c'est-à-dire en une communauté. Le moteur n'est plus ici la force et la soumission mais le désir et le consentement. Au débouché se trouve la loi – essentielle pour ce juriste – qui irrigue l'organisme de la tête aux membres. Et ce régime est dans une large mesure profane. Car même si Fortescue ne développe pas cet aspect de la question directement dans le deuxième chapitre du *Governance*, il développe largement [p. 430] le thème de la prospérité et de la civilisation dans le chapitre suivant, lorsqu'il oppose cette fois les régimes contemporains de l'Angleterre et de la France. De fait, selon Fortescue, les habitants de la France vivent dans la misère et de la pauvreté – et la description qu'il livre des malheureux Français est

---

<sup>39</sup> *Whan Nembroth be myght for his owne glorie made and incorporate the first realme, and subdued it to hymself bi tyrannye, he wolde not have it gouernyd bi any other rule or lawe, but bi his owne wille ; bi wich and for the accomplisshment thereof he made it. And therefore though he hade thus made hym a realme, holy scripture disdeyned to call hym a kyng, quia rex dicitur a regendo ; wich thynge he did not, but oppresyd the peple bi myght, and therefore he was a tirraunt and callid primus tirrannorum. But holy write callith hym robustus venator coram domino. Efor as the hunter takyth the wilde beste for to sle and ete hym, so Nembroth subdued to hym the peple with myght, to haue ther seruice and thair godis, using vppon thaim the lordshippe that is callid dominium regale tantum (The Governance of England, p. 111).*

<sup>40</sup> P. Buc, *L'ambiguïté du livre*, p. 206-231, particulièrement p. 225 : « Maîtres d'une métaphore puissante qu'ils polissent et raffinent au fil des commentaires, les clercs n'y ménagent au prince séculier que l'espace de l'inversion des valeurs. Ce dernier, contrairement au Roi Céleste, ne distribue pas. Et, à proprement parler, il n'incorpore pas. Quand il absorbe les sujets, c'est de manière étrangère à toute mesure, et pour leur voler leur 'substance matérielle'. Il est la bête qui dévore son peuple. »

proprement misérabiliste :

« Les gens du commun boivent de l'eau, mangent des pommes, avec du pain tout à fait noir fait de seigle. Ils ne mangent pas de viande, si ce n'est, de temps à autre, un peu de lard, ou les entrailles et les têtes des animaux tués pour les nobles et les marchands du pays. Ils ne portent point de laine, si ce n'est une pauvre cotte sous leur vêtement de dessus, fait de toile grossière, et appelé un froc. Leurs chausses sont de même toile et ne descendent pas plus loin que leurs genoux où elles sont attachées, les jarrets étant nus. Leurs femmes et leurs enfants vont nu pied ; ils n'ont aucune autre façon de vivre<sup>41</sup>. »

L'Angleterre est pour sa part prospère : « Dieu soit loué, ce pays est gouverné par une loi meilleure ; et c'est pourquoi son peuple vit dans une moindre pénurie et n'est pas non plus atteint dans son intégrité physique, mais il est riche et pourvu de toutes les choses nécessaires pour soutenir l'organisme<sup>42</sup>. » Le lien entre la prospérité et le bon régime politique est donc largement renforcé par le lien entre mythe fondateur et civilisation, dont on a vu qu'il était essentiel chez Geoffrey de Monmouth, et ce d'autant plus qu'il est mis en relief par l'opposition au sauvage Nemrod. En fait, il serait étonnant que Fortescue n'ait pas connu le texte de l'*Historia*.

Fortescue adapte donc largement les différentes versions existantes du mythe de fondation et c'est lui qui développe au plus haut point la notion de choix de la communauté (qui n'est cependant pas inexistante dans la plupart des versions précédentes) et bien sûr, de l'accord contractuel avec le roi, qui reste cependant le souverain. L'opposition avec la chronique de Higden est patente. Quant à l'opposition plus nuancée avec le *Brut*, elle reflète à mon sens le glissement d'une conception baroniale du pouvoir, très prégnante au xiii<sup>e</sup> siècle, à une conception plus large de la société politique anglaise, marquée par l'institutionnalisation des Commons en parlement au xiv<sup>e</sup> siècle.

[p. 431] Mais au-delà de ces différences, il me semble que Fortescue établit un lien fondamental pour l'histoire postérieure de la pensée politique. La lecture en regard de l'*Historia* de Geoffrey de Monmouth permet en effet de renforcer très nettement l'opposition primaire effectuée par Fortescue entre le motif biblique de Nemrod – dans le cadre de l'interprétation de la glose ordinaire qui lie la dévoration royale à l'état de sauvagerie – et le mythe de fondation anglais, marqué par l'association galfridienne entre fondation et civilisation. Mais Fortescue va plus loin que Geoffrey, puisqu'il relie de manière intime civilisation et contrat politique par le

---

<sup>41</sup> *Thai drinken water, thai eyten apples, with brede right browne made of tye ; thai eyten no flesshe but yf it be right seldon a litle larde, or of the entrales and beydes of bestis slayn for the nobles and marchauntes of the lande. Thai weren no wolen, but yf it be a pouere cote vndir thair vttermest garnement, made of grete caunuas, and passyn not thair kene, wherfore thai beth gartered and ther theis bare. Thair wyfes and chileren gone bare fote ; thai mowe in non other wyse leve* (*The Governance of England*, p. 114).

<sup>42</sup> *But blesyd the God, his lande is rulid vndir a bettir lawe ; and therfore the peple therof be not in such peynurie, nor therby hurt in thair persons, but thai bih welthe, and haue all thinges necessarie to the sustenance of nature* (*ibid.*, p. 115).

biais du mythe de fondation. Les conséquences de cette relation sont pour lui grandes sur un plan historique, car elle peut permettre de penser une solution pour sortir la société politique anglaise de la guerre civile et l'ancrer dans la paix et la prospérité. Mais l'établissement de cette relation est également importante, même si cela n'a guère été reconnu, pour l'histoire des idées politiques. Car l'analyse de Fortescue pose un jalon précoce du lien entre contrat politique et civilisation, qui est encore aujourd'hui essentiel.

[p. 432] Annexe – Tableau synoptique du mythe de Brutus<sup>43</sup>

Geoffrey de Monmouth, <i>Historia regum Britannium</i>	Brut	Ranulph Higden, <i>Polychronicon</i>	Sir John Fortescue, <i>The Governance of England</i>
<p>§6 : Enée devient roi en Italie. Ascagne lui succède. Son fils Silvius s'unit à une cousine et engendre Brutus. Une prophétie annonce qu'il tuera père et mère et accomplira de grandes choses. Elle est accomplie. Brutus est exilé.</p> <p>§7 : Brutus se rend en Grèce et prend contact avec les Troyens descendants d'Hélenus, tenus en esclavage par Pandare. Portrait de ses qualités.</p> <p>§8 : Lettre de Brutus à Pandare lui demandant de libérer les Troyens.</p> <p>§9 : Pandare rassemble une armée mais est défait par Brutus qui fait prisonnier son frère.</p> <p>§10 : Pandare assiège la forteresse des Troyens.</p> <p>§11 : Brutus ourdit une ruse pour attaquer le camp de Pandare.</p> <p>§12-13 : Massacre des Grecs par les Troyens.</p> <p>§14 : Pandare est fait prisonnier. Conseil des Troyens sur les demandes à exiger : s'installer ou partir. Mempritiuis leur conseille de partir.</p> <p>§15 : Pandare accepte de les laisser partir, leur fournit bateaux et vivres et donne sa fille Innogen à Brutus, en reconnaissant la valeur de ce dernier. Les Troyens s'en vont.</p> <p>[p. 433] §16 : Ils arrivent à Loegetia. La déesse Diane parle en rêve à Brutus pour lui indiquer sa destination.</p> <p>§17 : Voyage des Troyens en Afrique et en Espagne. Rencontre de Corineus.</p> <p>§18-20 : Débarquement en Aquitaine et lutte contre</p>	<p>Cap. 1 = §6</p> <p>Cap. 2 = §7-16, très abrégés : restent surtout le portrait de Brutus, le discours de Menprys et l'épisode avec Diane (sans le rêve toutefois – c'est la statue qui parle directement)</p> <p>Cap. 3 = §17-20, beaucoup moins abrégés.</p> <p>Cap. 4 = §21, avec en plus un sacrifice à Diane, et pas d'évocation du tirage au sort.</p> <p>Cap. 5 = §22-23 : le partage du pays a lieu</p>	<p>Cap 77 : Chronologie. Interrogations sur le père de Brutus.</p> <p>« Ce Brutus, qui tua sa mère lors de l'accouchement, tua également son père quand il eut 15 ans, à la chasse. Il fut donc banni d'Italie et alla en Grèce, où il vainquit Pandare, roi de cette terre, avec l'aide des Troyens ; il épousa Imogène, sa fille et délivra les Troyens.</p> <p>Ils firent voile hors de ce pays, et après avoir obtenu une réponse de Diana, arrivèrent en Afrique.</p> <p>Il entra ensuite dans la mer de Tirus et rencontra Corineus.</p> <p>Ce dernier l'accompagna en Aquitaine et ils vainquirent Goffarius [...], puis ils</p>	<p>« Mais par la suite, quand l'humanité fut plus policée et mieux disposée envers la vertu, de grandes communautés, comme le fut la compagnie qui vint en ce pays avec Brutus, voulant être unie et transformée en un corps politique appelé un</p>

<sup>43</sup> Seuls les passages du *Polychronicon* et du *Governance of England* sont cités dans leur intégralité. La structuration du Brut est comparée par rapport à celle de l'*Historia* de Geoffrey.

Geoffrey de Monmouth, <i>Historia regum Britannium</i>	Brut	Ranulph Higden, <i>Polychronicon</i>	Sir John Fortescue, <i>The Governance of England</i>
<p>Goffarius Pictus.                      §21 : Arrivée et installation en Albion. Lutte contre les géants. Combat entre Corinéus et Goemagog.                      §22 : Fondation de Londres (la Nouvelle Troie).                      §23 : Mort de Brutus et partage du royaume entre ses 3 fils, Loctrinus, Albanactus et Kamber.</p>	<p>après la fondation de la ville, sans tirage au sort. Brutus fait tout. C'est lui aussi qui partage le royaume entre ses fils.</p>	<p>arrivèrent en Bretagne, à Totenese en Cornouailles. Dans cette île, il occupa le gouvernement du royaume, il détruisit les géants qui habitaient ce pays, et il nomma cette île la Bretagne et ses compagnons les Bretons ; il donna la Cornouaille à Corineus ; il fonda une ville sur les bords de la Tamise, l'appelant Urbs Trinouantum, c'est-à-dire la Nouvelle Troie, maintenant appelée Londres. Il eut trois enfants, Loctrinus, Kamber et Albanactus, et mourut après après avoir gouverné cette île durant 24 ans. »</p>	<p>royaume, ayant une tête pour le gouverner – comme aux dires du Philosophe chaque communauté unissant plusieurs parties a besoin d'avoir une tête unique – choisit ce même Brutus pour être sa tête et son roi. Et eux et lui, au moment de leur incorporation, institution et union en un royaume, ordonnèrent que le même royaume soit gouverné et que la justice y soit rendue par des lois auxquelles ils consentiraient tous, laquelle loi est dite politique, et parce qu'elle est administrée par un roi, elle est dite royale. »</p>